

Bonjour à toutes et à tous,

En tant que président de l'association « ma santé j'y tiens, mon hôpital mon bassin de vie je soutiens », je tenais à remercier les organisateurs pour votre invitation dans cette réunion d'élus prévue de longue date devenue publique il y a quelques jours. Malheureusement le délai entre la réception de votre invitation et les impératifs en lien avec mes différentes fonctions font que je ne puisse malheureusement pas être parmi vous ce soir et je remercie Edwige de bien vouloir me prêter sa voix ce soir.

Le compte rendu de la rencontre qui s'est déroulée le 24/05/2023 entre les élus de Château-Thierry et la direction de l'hôpital confirme que lors de cette réunion de fausses informations ont été données. C'est pourquoi, après renseignement je me suis permis d'apporter quelques précisions sur des éléments qui me paraissent erronés et de retourner les documents avec les corrections sourcée (afin qu'on ne puisse pas dire que l'association fasse de la désinformation) à l'ensemble des élus de la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry.

Ce courrier comporte 6 parties :

Pour en revenir à un sujet important et qui concerne tous les usagers de la CARCT et même les frontaliers des départements limitrophes à savoir l'accès aux soins... Nous avons constaté (plusieurs collègues et moi-même) dans nos pratiques quotidiennes une majoration des difficultés pour nos patients à rencontrer les médecins spécialistes d'organes : orthopédiste, ophtalmologue, ORL, rhumatologie, gastro-entérologie... Je me suis renseigné et ai appris que depuis le début de l'année 2023, il y a eu le départ, pour des raisons diverses, d'environ 20 médecins soit environ 15 ETP contre l'arrivée de l'équivalent d'un temps plein. Ces départs se sont accélérés les 4 derniers mois. En plus il y a 3 médecins qui ont manifesté leur intention de démissionner de leur poste mettant en péril l'organisation de spécialités entières prodiguant des soins à la population. Cela fait 35 ans que je suis usager du système de santé et de temps en temps il y a bien un ou deux médecins qui quittent leurs postes pour aller travailler dans d'autre établissement mais je n'ai jamais vu une telle vague de départs.

Les témoignages que nous avons recueillis alertent sur le fonctionnement de la direction des affaires médicales pour le moins non attractifs et non respectueux des praticiens. Certains ne sont pas payés depuis des mois d'autres ne sont pas payés de leur indemnité de permanence. Ceci inclus les professeurs ou les praticiens du CHU qui exercent à château depuis des années (Rythmologie, chirurgien thoracique ou urologue). Ils nous ont fait part de leur volonté de ne plus travailler au centre hospitalier de Château-Thierry. La réputation du centre hospitalier est atteinte au niveau du CHU

Mes premières questions sont les suivantes et s'adressent plutôt au directeur par intérim :

- Qu'avez-vous fait pour empêcher ces départs ?
- A l'heure actuelle combien de médecin(s) avez-vous réussi à recruter pour combler ce manque de professionnels ? INCISTER POUR AVOIR UNE REPONSE NUMERIQUE

Un second point que je souhaiterais aborder est le problème de la maternité ; actuellement celle-ci fonctionne comme une maternité de niveau 2A (c'est-à-dire qu'elle permet le suivi de parturientes présentant des grossesses difficiles comme le diabète gestationnel ou encore les grossesses gémellaires et permet au centre hospitalier d'être doté d'un service de néonatalogie) tout ceci est possible grâce à une autorisation obtenue depuis 2006 date d'inauguration du service de néonatalogie qui sera revue en 2024.

Le 25/09/2023 le conseil départemental de l'Aisne a été sollicité pour donner un avis sur la révision du Schéma Régional de Santé (SRS) et du Programme Régional relatif à l'Accès à la Prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) du PRS des Hauts de France. Le document du projet régional de santé est disponible sur internet publiquement dans lequel on peut lire « maternité niveau 1 ». Le conseil départemental a donné un avis favorable (à 39 voix sur 42) rendant toute demande de renouvellement de l'autorisation d'activité de la maternité de Château-Thierry au niveau 2A impossible en 2024. Pratiquement cela signifie une fermeture du service de néonatalogie et une diminution de l'offre de soins aux femmes enceintes.

Toutefois on peut lire en page 5 du même document départemental : « En la matière, le maintien de la maternité du Centre Hospitalier de Château-Thierry au niveau 2A, et le maintien en exercice de la maternité de Chauny sont des points importants de vigilance pour les élus départementaux » Mais le texte voté comporte bien la mention « maternité niveau 1 pour le centre hospitalier de Château-Thierry »

Ma seconde question est la suivante et s'adresse plutôt à Mr Eugène et Mme Fuselier tous deux conseillers départementaux :

Que comptez vous faire devant le non-respect de vos points de vigilance ?

Un troisième point concerne l'offre de soins du centre hospitalier. Vous considérez que le centre hospitalier boxe au-dessus de sa catégorie. Vous devez être satisfait pour la population. A la place, vous relier cela au déficit.

Monsieur Eugène pouvez vous nous indiquer qu'elles spécialités doivent disparaître du projet médical que vous avez vous-même voté en 2021 en tant que membre du conseil de surveillance ?

Un quatrième point concerne le projet architectural que vous considérez surdimensionné. Pouvez-vous nous précisez quels sont les surfaces inutiles dans ce projet ?

Un cinquième point concerne la direction de l'hôpital ; il faut savoir que pour diriger un hôpital il n'y a pas qu'une seule personne mais une équipe ; un directeur des affaires financières, un directeur des affaires médicales, un directeur des ressources humaines, un directeur de soins... Actuellement le directeur de Soissons est nommé comme directeur « par intérim » et n'a plus cette « équipe de direction » raison pour laquelle il fait appel à ses collègues de l'hôpital de Soissons.

Ma question consiste à savoir si la recherche de nouveaux membres administratifs constituant cette « équipe de direction » a débuté afin de pouvoir rendre l'hôpital de Château-Thierry autonome dans ses décisions comme souhaité par Monsieur le Directeur de l'ARS?

Enfin et pour terminer mon intervention qui j'en conviens est longue mais a le mérite de montrer quelques dysfonctionnements, je voudrais vous faire part d'une hypothèse qui me fait peur ; celle d'une alliance politico administrative dans laquelle la première partie vise la présidence du conseil de surveillance de l'hôpital et la seconde partie le soutien de la première afin de pouvoir pérenniser ses agissements.

Preuve de ce lien ; le maire de Château-Thierry demande la mise sous tutelle du centre hospitalier de Château-Thierry lors du conseil départemental du 25/09/2023 (alors qu'aucun maire en France se bat contre son hôpital) et la preuve réciproque de cette union est la présence du directeur par intérim du centre hospitalier ce soir, seul évoquant « la situation de l'hôpital de Château-Thierry » puisque c'est le thème de la soirée sans aucun autre membre des instances dirigeantes de l'hôpital. Récemment j'ai lu un article très court dans un journal local qui évoquait le droit de réserve ; qu'en pensez-vous ?